

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-303

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-091-2021****Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS – DESEMBACEMENT DES COURS D'EAU DE L'ALBRET 2021**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la prise de compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) par Albret communauté sur l'ensemble des bassins versants correspondant à son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Vu les interventions de désembacement et le budget définit pour cette action en 2021 :

Action	Coût HT
Désembacement des cours d'eau de l'Albret 2021	33 333 €

Partenaire financier	Taux d'aide	Montant correspondant
Agence de l'Eau Adour-Garonne	35 %	11 667 €
Département 47	25 %	8 334 €
Région Nouvelle-Aquitaine	20 %	6 666 €
Autofinancement AC	20 %	6 666 €

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE****Article 1** : De valider le plan de financement ci-dessus,**Article 2** : De solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Département, de Lot-et-Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine,**Article 3** : De signer tous les documents relatifs à ce dossier.**Article 4** : De dire que les crédits correspondants sont prévus au budget 2021.

Fait à NERAC le,

- 8 JUIL 2021.

Le Président,  
Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire